



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme PICHEREAU,

Absents excusés : M. HOUDAYER, M. VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacky HULOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

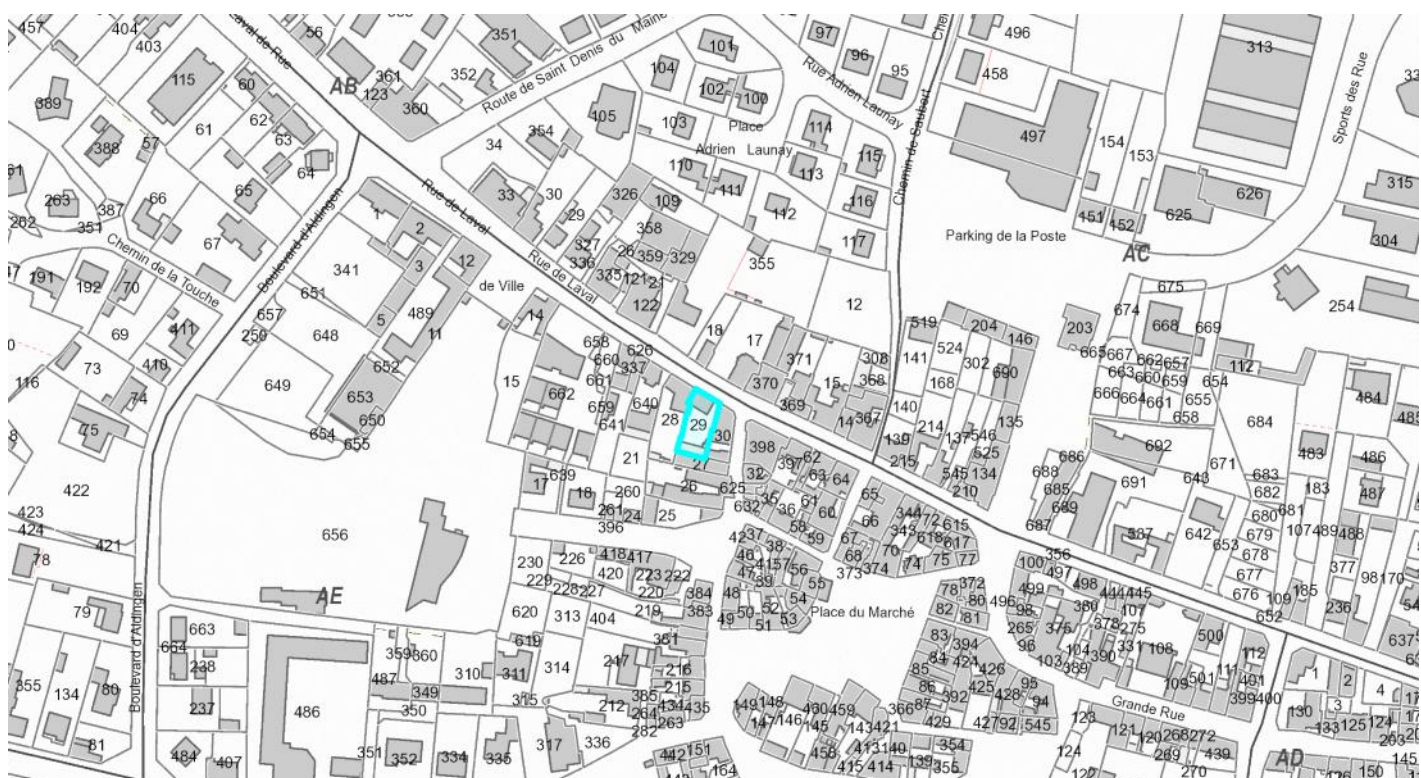
Approbation du PV de Conseil municipal du 11 octobre 2018 : Mme CHEVALIER ayant été oubliée dans la liste des présents à la réunion, il est proposé d'ajouter son nom. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- Effacement réseau électrique lotissement des Néliers.
- Projet d'aménagement de la salle socioculturelle, autorisation à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre
- Effacement de dettes
- Décision modificative n°4 budget général

DÉCISIONS DU MAIRE

N°2018 – 050 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située rue de Laval, n°25, cadastrée section AE n°29. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 051 : Déclaration d'intention d'aliéner les lots n°18 (habitation) et n°39 (garage) de la propriété située rue de la Brise, n°5, (Résidence Nelson Palmer), cadastrée section A n°603. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 052 : Décide d'accepter l'indemnité de sinistre de 1 848,02 € proposée par MMA pour la réparation du muret près du centre de tri suite au sinistre survenu le 16 avril 2018.

N°2018 – 053 : Décide de réduire de 60 € le loyer, pour le mois de novembre 2018, de Madame DELESTRE Sophie, locataire au 1er étage de l'ancienne Poste, suite à des désagréments (coupure eau et électricité) à plusieurs reprises.

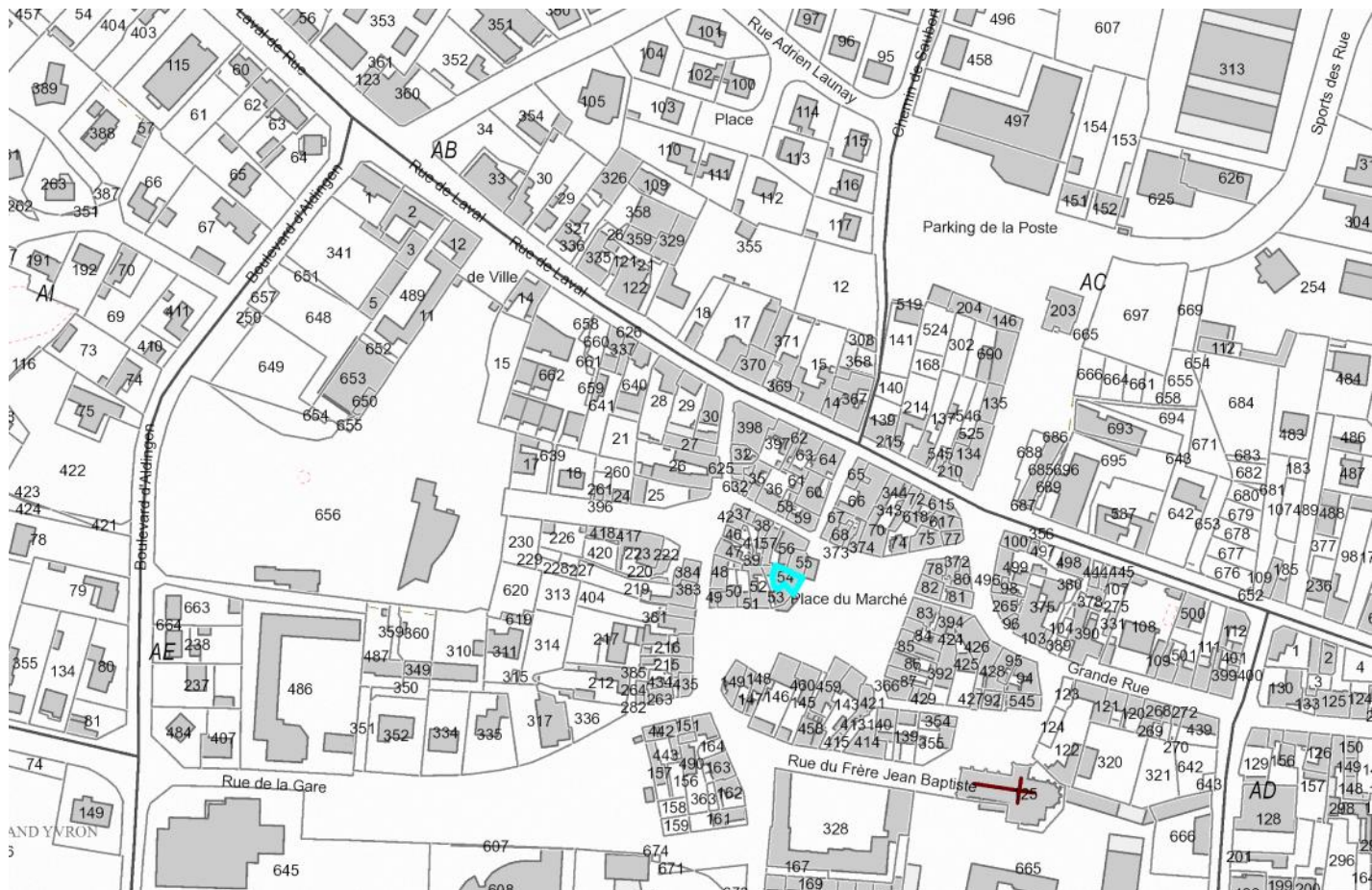
N°2018 – 054 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située rue des Lilas, n°7, cadastrée section AB n°220. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 055 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située Avenue de Sablé, n°40, cadastrée section AC n°25. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 056 : Déclaration d'intention d'aliéner l'appartement situé au-dessus des bureaux de la Caisse d'Epargne 16 Place du Marché, propriété cadastrée section AE n°54. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 057 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située rue du Maine, n°5, cadastrée section AI n°178. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel du Syndicat du Bassin de la Vaige exercice 2017

Par courrier reçu le 24 octobre dernier, le Syndicat du Bassin de la Vaige nous a transmis pour présentation au Conseil Municipal, son rapport d'activité 2017 et son compte administratif 2017.

Ces documents ont été joints à la note accompagnant la convocation à la réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité et le compte administratif 2017 du Syndicat du Bassin de la Vaige.

Monsieur BOUTIN s'interroge sur la réglementation des cours d'eau qui traversent les plans d'eau. Monsieur BORDIER précise que dans le cadre du plan d'eau de la Chesnaie, une dérogation a été accordée. Ce dossier sera étudié par le syndicat afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Consultation maîtrise d'œuvre réhabilitation de la toiture de la mairie

Une consultation a été lancée concernant la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la toiture de la mairie. La remise des plis est prévue le 16 novembre à 12h00.

3 offres ont été reçues :

- Atelier d'Architecture Laurent BOISSEAU
- BECB
- Atelier Serge HAMON

Estimation des travaux : 175 000€ HT.

Critères de jugement :

- Prix
- Délai

Entreprises	Montants HT	Délais (études DCE et travaux)
BOISSEAU	11 250.00 €	22 semaines
BECB	14 500.00 €	Non renseigné
HAMON	21 000.00 €	11 semaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le bureau d'études BOISSEAU pour un montant de 11 250 € HT afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la toiture de la mairie.

DETR 2019

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2019 nous a été transmise.

Une opération susceptible d'être réalisée en 2019, est éligible : la réhabilitation de la toiture de la mairie au titre de la « réhabilitation, restauration, entretien, construction, restructuration, des bâtiments communaux et intercommunaux » au taux de 30%, avec un plafond d'un montant de 500 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'un seul dossier n'est recevable par collectivité.

Le plan de financement ci-dessous est proposé au Conseil Municipal :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
estimation des travaux	175 000,00 €	DETR 2019	60 000,00 €
Travaux imprévus	13 750,00 €		
maître d'œuvre	11 250,00 €	Autofinancement	140 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR d'un montant de 60 000 € HT.

Commission d'Appel d'Offres : travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la salle socioculturelle

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 7 novembre 2018 à 17h45 concernant les travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la salle socioculturelle.

Pour information :

- Lancement de l'appel d'offres le 17 septembre 2018
- Date de réception des offres le 12 octobre 2018 à 12h00.
- Critères de sélection :

Prix des prestations	50%
Valeur technique	40%
Délai d'exécution	10%

- Estimation des travaux : 330 000,00 € HT

Deux entreprises ont répondu, l'entreprise AD2M et l'entreprise BARON.

L'analyse des offres a été effectuée par Serge HAMON, maître d'œuvre.

Suite à l'analyse du maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise AD2M avec une offre de base de 254 071,90 € HT avec une variante de 6 lanterneaux de désenfumage de 3 307,00 € HT, montant total du marché 257 378,90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Les travaux sont prévus débuter au printemps 2019 pour une durée de 3 à 4 mois.

Monsieur le Maire précise qu'une entreprise meslinoise s'est excusée de ne pouvoir répondre à l'appel d'offres.

Commission économie et administration générale du 12 novembre

Monsieur BOUTIN présente le rapport de la commission.

Présents : Jean-Marc POULAIN, Christian BOULAY, Maryse TAUNAI, Pierre BORDIER, Huguette GAUTIER, Frédéric BOUTIN, Vanessa MOREAU, Jacky HULOT, Jacques BRAULT, Sylvie BRUNEAU, Solène CHAUVEAU

Ordre du jour :

- Situation du budget de la commune au 31 octobre
- Financement piste d'athlétisme
- Financement salle socio
- Rénovation parc des sports
- Point mutualisation
- Question diverses

Situation du budget de la commune au 31 octobre

Jean-Marc POULAIN présente en réunion les tableaux comparatifs suivants :

- Dépenses de fonctionnement :
 - 2 454 k€ réalisés pour 3 363 k€ budgétés (73% d'avancement)
 - L'avancement est correct par rapport au budget. Il n'est pas identifié de risque de dépassement global
- Recettes de fonctionnement :
 - 2 787 k€ réalisés pour 3 363 k€ budgétés (82,8% d'avancement)
- Dépenses d'investissement :
 - 790 k€ réalisés pour 3 623 k€ budgétés
 - Principaux budgets :
 - Immobilisations corporelles : 84 k€ dépensés pour des acquisitions de terrains nus et bâtis pour 250 k€ budgétés
 - Dépenses d'équipement : 535 k€ réalisés pour 2 518 k€ budgétés. De nombreux travaux sont engagés (Liaison douce, Piste d'athlétisme, Réhabilitation ancienne poste, ...) mais toutes les factures ne sont pas encore reçues.
- Recettes d'investissement : 724 k€
 - Subventions : 27 k€ réalisés pour 303 k€ budgétés
 - Emprunt : 0 k€ réalisés pour 1 980 k€ budgétés
 - Excédent de fonctionnement précédent : 697 k€

- Endettement pluriannuel de la commune :

La situation est saine au niveau des emprunts.

En 2018, le capital restant dû est de 1 737 k€, le remboursement annuel est de 340 k€ (dont 67 k€ d'intérêt). Ce remboursement annuel redescendra à 119 k€ en 2022. Sans nouvel emprunt, il n'y aura plus de dette en 2025. La capacité de désendettement de la commune est inférieure à 3 ans ce qui constitue une bonne performance.

- Financement piste d'athlétisme / Financement salle socio

Monsieur Jean Marc POULAIN sort de la salle.

Il est envisagé depuis la constitution du budget 2018 de recourir à l'emprunt pour le financement de ces 2 équipements.

Montants proposés pour l'emprunt :

- Parc des Sports : 600 k€
- Salle Socio : 200 k€

4 banques ont été consultées et 2 banques ont remis une offre : Crédit Agricole et Crédit Mutuel.

Les 2 autres banques ont fait l'objet de relances de la part de la Mairie mais elles n'ont pas souhaité faire d'offre.

Différentes configurations d'emprunts ont été demandées :

- o 15 ans ou 20 ans
- o Echéances constantes ou dégressives

Il est comparé en réunion le coût total des intérêts des différentes offres (Parc des Sports + Salle socio) :

Sur 15 ans dégressifs

CA (taux 1.22 %) : 55815 + 18605 = 74 420 €

Crédit Mutuel (taux 1.39 %) : 63 592 + 21 197 = 84 789 €

Sur 15 ans constants

CA (taux 1.22 %) : 57 485 + 19 161 = 76 646 €

Crédit Mutuel (taux 1.42 %) : 67 227 + 22 409 = 89 636 €

Sur 20 ans constants :

CA (taux 1.48 %) : 94 275 + 31 425 = 125 700 €

Crédit Mutuel (taux 1.70 %) : 109 030 + 36 343 = 145 373 €

Les offres du Crédit Agricole étant les mieux-disantes, il est proposé de retenir cette banque.

Il est discuté la durée sur laquelle emprunter pour le Parc des Sports. Il est comparé le montant des annuités (34 700 € sur 20 ans et 44 000 € sur 15 ans -> 9 300 € de différence) et le coût global du crédit (49 054 € d'écart entre 15 et 20 ans). Il est regardé l'évolution de la dette de la commune et des annuités (baisse significative après 2021).

En tenant compte de cela, il est proposé de faire l'emprunt sur 15 ans pour baisser de manière significative le coût total du crédit et avoir une durée de remboursement cohérente par rapport à la durée de vie de l'équipement.

L'écart de coût de crédit étant en faveur d'un remboursement à échéance dégressive, il est proposé de retenir cette proposition (4 k€ de différence)

En conclusion, la commission propose au vote du Conseil Municipal pour les deux emprunts l'offre du Crédit Agricole sur 15 ans à échéance dégressive (taux de 1,22% et frais de dossier de 0,10% du montant emprunté). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de la commission.

Mutualisation culture

Présentation en réunion du CR comité de pilotage n°1 « Projet Culture de Territoire » du 5 septembre 2018.

Cette mutualisation s'effectue en 2 étapes :

Etape 1 : Mise en œuvre d'une manifestation commune à financement partagé -> en 2018, cela a concerné le projet « Hip Hop »

Etape 2 : Confirmer le rôle de la CCPMG

Cela consiste à intégrer la compétence de "Programmation culturelle" au sein de la CCPMG et nécessite un changement de statut concernant l'action culturelle.

Pour cette deuxième étape, deux scénarii sont envisagés :

Scénario 1 : Prise de compétence globale -> Entraîne la mise à disposition de l'agent culturel de Meslay

Scénario 2 : Sans prise en charge de compétence globale -> Pas de prise en charge par le Conseil Départemental des actions de programmation culturelle (30% sur le cachet des artistes sur 6 à 8 spectacles)

Mr BRAULT demande la raison de l'arrêt de versement de subvention. Mesdames MOREAU et JARDIN expliquent que les projets « culture » doivent concerner un territoire (via les communautés de communes) et non plus une commune.

Mr POULAIN précise que ce projet de transfert nécessitera la modification des statuts de la CCPMG.

Impact pour la commune si le scénario 1 est retenu :

- Mise à disposition de Caroline HUE GUAIS à la CCPMG pour les 30% du temps qu'elle consacre à la culture (les 70 % restant sont consacrés au Pôle Enfance). Prise en charge par la CCPMG de 20% du salaire « chargé » de Caroline (6,6 k€ annuel). En pratique, Caroline travaillerait 4 matinées par semaine à la CCPMG sur les périodes scolaires.

- Transfert des coûts de la programmation culturelle vers la CCPMG -> soit environ 2,8 k€ (moyenne des trois dernières années).

Au total, cela représente un transfert d'environ 9 k€ de la Commune vers la CCPMG

La programmation culturelle comprend 6 à 8 spectacles par an.

Mme MOREAU précise qu'il s'agit d'un maximum de spectacles et que pour l'année 2019, la programmation sera plutôt de l'ordre de 4 à 5.

La CCPMG s'engage à ce qu'au moins 1 ait lieu sur la Commune de Meslay-du-Maine. Dans la pratique et du fait de la présence de la Salle Socio sur la Commune, la cible est plutôt de 3 spectacles sur la Commune.

La gestion de la programmation serait assurée par la commission culture de la CCPMG à laquelle 2 élus Meslinois participent.

Il est demandé une gratuité de salle en compensation de la prise en charge des spectacles « Programmation culturelle » par la CCPMG.

Mme MOREAU demande si Caroline est informée de ce changement. Monsieur le Maire répond qu'il l'a reçue pour lui expliquer.

Madame MOREAU s'interroge sur la répartition du temps de travail de Caroline affecté d'une part à la culture (10 %), à l'animation culturelle (10%) et à la communication (10 %).

Monsieur POULAIN répond que pour la fête de la musique prévue le 14 juin 2019, l'orchestre est déjà réservé et que la gestion sera effectuée par le Centre Social. En ce qui concerne le spectacle de Noël, l'espace des enfants assurera l'organisation de celui-ci.

Mr BRAULT déplore le fait que ce soit imposé par Mayenne Culture et s'interroge sur la perte de compétences communales.

Mr BOULAY s'interroge sur la mise en place de la salle socioculturelle dans le cadre des spectacles organisés par la CCPMG. Monsieur POULAIN répond que celle-ci sera assurée par la CCPMG au même titre que les associations qui organisent des soirées dans la salle.

Le Conseil Municipal souhaite que cette précision soit stipulée dans la convention et demande de vérifier la cohérence avec les autres communes de la CCPMG qui accueilleront des spectacles.

Après discussions, Monsieur le Maire propose un vote à mains levées pour la mise en place du transfert de la compétence culture vers la CCPMG :

- Pour : 20
- Contre : 1
- Abstentions : 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place du transfert de la compétence culture vers la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Projet sportif intercommunal

Présentation en réunion du projet sportif intercommunal issu de 2 réunions de travail entre la Commune de Meslay-du-Maine et la CCPMG. Ce document est rédigé par Philippe MONNIER et Sylvie LANDELLE.

Ce projet s'appuie sur l'expérience du Service Sports de Meslay du Maine et vise à l'étendre au niveau du Territoire : 975 jeunes encadrés par 25 associations.

Il vise à mutualiser au sein de la CCPMG les services existants :

Meslay : 1,3 ETP, 5 associations accompagnées et École Municipale des Sports

CCPMG : 0,5 ETP, accompagnement des associations et gestion des plannings de salles.

La présentation comprend :

- Un diagnostic du territoire
- Une proposition d'objectifs généraux et opérationnels
- Les moyens.

Il est proposé une mutualisation en 2 phases :

- Phase Test du 1^{er} Janvier au 30 Juin -> Mise à disposition de Philippe MONNIER sur 10 heures par semaine
 - Mise en place du service mutualisé au 1^{er} septembre si le test est positif
- 1 ETP responsable du service -> Philippe MONNIER
0,5 ETP de la CCPMG -> Maxime RICHARD
1 agent sport transféré sur 0,3 à 0,5 ETP de la Commune de Meslay vers la CCPMG.

Le financement des 1,3 à 1,5 ETP transférés à la CCPMG serait pris en charge à 50% par la CCPMG.

Le document présenté formalise l'engagement que le futur service intercommunal soit au moins égal au service communal existant.

Il est proposé de mettre en place un Comité de Pilotage pour le suivi du service et proposer les arbitrages nécessaires à partir de la phase 2.

La commission demande à ce que celui-ci soit mis en place dès la première phase test. La formulation de la composition du comité de pilotage dans le document présenté reste ambiguë et la commission demande à ce qu'elle soit précisée.

Ce principe de mutualisation et le démarrage de la phase test doivent être votés en Conseil Municipal et en Conseil Communautaire.

Il est noté par la Commission des avancées de la part de la CCPMG suite aux 2 réunions de travail :

- Formalisation des objectifs du projet
- Engagement écrit de maintien de service
- Mise en place d'un comité de pilotage.

Suite à la présentation par Mr BOUTIN du diaporama, plusieurs interrogations sont soulevées :

Mr HULOT demande des précisions sur la répartition des charges : 70 % commune de Meslay et 30 % CCPMG

Mr POULAIN précise qu'une phase test est prévue du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Les 30 % représentent 10 H par semaine de préparation de séances effectuées par l'éducateur sportif. Ces préparations serviraient aussi bien aux associations meslinoises qu'aux futures associations bénéficiaires.

Mr BOULAY informe le Conseil Municipal de son désaccord sur la répartition du financement. Il prétend que si la compétence sport devient intercommunale elle doit être supportée financièrement par la CCPMG.

Mr POULAIN précise qu'actuellement la charge financière des éducateurs sportifs incombe uniquement à la commune et profite à tous les jeunes sportifs du territoire.

Mme JARDIN fait part que la commune investit déjà beaucoup dans le sport.

Mr BRAULT évoque le fait que la commune participe aux dépenses de fonctionnement de la piscine mais précise que celle-ci est implantée sur notre commune.

Mr BOULAY en conclut que la commune met en place un service qui profitera à la CCPMG qui n'a pas su le mettre en place.

Mr GOUAS demande si une prestation de service ne pourrait pas être facturée à la CCPMG ?

Mr POULAIN répond que les 30 % de la phase test correspondent à cette participation.

Mr BORDIER s'interroge sur les modes de fonctionnement de communes de même strate.

Mr POULAIN répond que la communauté de communes de Château Gontier a la compétence Sports depuis plusieurs années et précise que l'ensemble des terrains de foot est entretenu par la Communauté de Communes du Pays de Château Gontier.

Le versement des subventions aux associations sportives pourrait être une prochaine étape. Cela permettrait qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur pour plus de lisibilité pour les associations et éviterait que celles-ci ne sollicitent pas une subvention aux deux entités (commune et CCPMG).

Mme BERTHELOT informe le Conseil Municipal de la complexité de la logistique relative au transport des enfants pour les séances sportives dans les communes disposant d'une salle de sports.

Mr DESNOE s'interroge sur la représentation en comité de pilotage, si la commune a un reste à charge de 50% après la phase test, le nombre de représentants de Meslay devrait être équivalent à la moitié du groupe.

Mr HULOT demande quelle est l'urgence de ce dossier ?

Mr POULAIN répond que cette réflexion sur la mutualisation était prévue au DOB et qu'il préfère que la commune porte les projets au lieu de les subir.

Après discussions, Monsieur le Maire propose un vote à mains levées pour la mise en place de la phase test de la compétence sports avec la CCPMG :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 8.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de la phase test du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Informations diverses :

Proposition d'achat d'une maison avenue de l'hôtel de Ville pour un projet Mayenne Habitat de 12 logements. Un visuel du projet d'aménagement est présenté en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve la décision du maire de préempter.

Madame GAUTIER précise que des demandes en logements sont en attente.

Monsieur le Maire informe que la commune recevra 123 000 € d'indemnité de sinistre pour les travaux de réfection de toiture du Pôle enfance suite à dégât des eaux. Ces travaux seront à positionner dans le budget 2019.

La commune a reçu la convocation du Tribunal pour le 13 décembre prochain concernant l'accident survenu à Jules MOULIN à l'espace des Enfants en 2016. Monsieur le Maire précise que deux agents communaux sont également convoqués.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

Commission vie associative et patrimoine du 08 novembre

Madame BERTHELOT présente le rapport de la commission.

Présents : Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Jacques BRAULT, Sylvie BRUNEAU, Philippe CHESNAIS, Daniel DESNOE, Sonia BERTHELOT, Mickaël GOUAS

Absent excusé : Frédéric BOUTIN

Absent : Rémy VEILLÉ

Rapporteur : Sonia BERTHELOT

Ordre du jour :

- Suivi des travaux en cours
- Parc des sports
- Réhabilitation ancienne Poste
- AD'AP
- Questions diverses

1. Suivi des travaux en cours

Parc des sports

Les membres de la commission se retrouvent au parc des sports pour se rendre compte de l'avancée des travaux : il reste environ 1 mois de travaux à réaliser.

L'ensemble est harmonieux. La piste sera protégée par un tapis caoutchouc pour le passage des footballeurs, ils devront éviter les passages hors tapis avec les chaussures à crampons.

Travaux achevés : Les travaux d'empierrement, la pose de bordures et du caniveau tout autour du terrain de football.

L'enrobé de la piste est terminé, le revêtement souple Tartan ne sera réalisé qu'au printemps prochain (il faut au moins des températures de 15° pour obtenir des résultats optimaux).

Les candélabres d'éclairage, mâts de 4m, deux ont été posés au niveau des terrains de pétanque, 4 de 18m autour du terrain de foot du haut et 4 autour du terrain d'honneur pour la piste. Leur câblage reste à réaliser, et devrait être terminé pour la fin de l'année.

Les trous pour poser et fixer les lices et portails autour du terrain d'honneur sont faits et l'ensemble sera posé à partir de la semaine 46 (travaux qui doivent durer 15 jours). Une fois la pose des lices terminée, l'enrobé des abords sera réalisé. Le grillage au-dessus du terrain de roller sera remis.

Les gradins au niveau du terrain de roller sont achevés, les marches de transition entre étages doivent être changées (elles ne sont pas assez larges).

Pour le saut en longueur, le bac, qui se situe au niveau du terrain de roller est conservé. Il est proposé de refaire les abords à l'intérieur de la piste : décompactage du sol, apport de terre végétale et engazonnage, pour que l'ensemble soit plus propre et plus simple à entretenir.

Il est proposé au conseil municipal de réétudier la faisabilité d'un éclairage du chemin piétonnier à partir du chemin du Pré Neuf et du lotissement pour se diriger vers l'entreprise Sotiwel (un peu comme celui mis dans le parc de la mairie ou à l'arrière de l'espace meslinois). Cette proposition a déjà été étudiée l'an dernier. Le Conseil Municipal propose de budgéter ces travaux pour 2019.

Réhabilitation de l'ancienne Poste :

Les membres de la commission se dirigent vers l'ancienne poste. Le bâtiment arrière est en train d'être démolit, les travaux seront terminés fin de semaine 45. Le bâtiment semble être bien conservé, notamment au niveau des fondations, et des corniches.

Travaux AD'AP :

Les membres de la commission se sont rendus sur 3 sites : l'église, le local SDF et le local des boules bretonnes.

Au niveau de l'église, la porte d'accès sur le côté a été modifiée pour l'accès des personnes à mobilité réduite, un sas d'entrée et un confessionnal ont été réalisés suivant les normes d'accessibilité.

Des problématiques sont soulevées :

-le chauffage (l'église est froide lors des cérémonies et offices et la chaudière fuel vieillit)

-l'éclairage : les ampoules halogènes vont disparaître et ne pourront plus être remplacées dans les luminaires actuels, plus personne n'ira les remplacer à l'échelle vu la hauteur.

La réflexion devra intégrer chauffage et éclairage conjointement, pour une installation commune vu la hauteur.

Le Conseil Municipal propose également de budgéter ces travaux pour 2019.

Les membres observent de nombreuses fissures au plafond (chantier de vaste envergure). Un avis d'expert sera sollicité.

Au niveau du local SDF, les travaux de réaménagement sont réalisés avec une douche aux normes et un coin cuisine. Les toilettes seront accessibles au public la journée et uniquement à la personne utilisant le local SDF la nuit. Un ravalement extérieur est prévu avec un soubassement (drainage nécessaire pour limiter les remontées d'humidité).

Au niveau du local des boules bretonnes, un bloc sanitaire aux normes a été réalisé. Il est accessible de l'extérieur et ouvert la journée. Le soir, ces toilettes seront fermées.

Les membres constatent les travaux réalisés par les membres du club des boules bretonnes. L'isolation des murs et plafonds a été réalisée avec soin par les bénévoles de l'association, la commission apprécie le travail. La commune a fourni les matériaux. Le local est agréable.

2. informations diverses :

Christian BOULAY informe les membres de la commission que les menuiseries de la salle socioculturelle vont être remplacées au printemps prochain – 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

ENFANCE ET FAMILLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Commission aménagement du territoire et urbanisme du 13 novembre

Monsieur Philippe CHESNAIS présente le rapport de la commission.

Ordre du jour :

- Travaux de voirie Château de la Touche
- Achat de matériel
- Réflexion aménagement route de Sablé
- Jeux Parc de la Mairie
- Signalisation totem Centre Social
- Installation points d'apports volontaires O.M.
- Questions diverses

Présents : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAIS, Sonia BERTHELOT, Maurice GASCOIN, Daniel DESNOË, Jacky HULOT, Philippe CHESNAIS

Excusé : Clément HOUDAYER

La commission s'est rendue au Château de la Touche, au Centre Social et au Parc de la Mairie.

TRAVAUX DE VOIRIE CHÂTEAU DE LA TOUCHE

- Une première tranche de travaux a été réalisée en 2012 comprenant l'aménagement de la voie d'accès et la première phase de la voirie au pourtour du château. Tous les réseaux sont réalisés : eaux usées, eaux pluviales, télécom, éclairage public, alimentation électrique.
- Une demande de certains riverains porte sur la finition des travaux de voirie.
- Nous ne souhaitons pas artificialiser totalement l'espace et peut être créer des zones de stationnement non revêtues par exemple en mélange terre pierre comme réalisées dans les lotissements de la Maison de Paille et du Maine. En effet, l'imperméabilisation de nouvelles voiries surcharge les réseaux d'eaux pluviales existants.
- Les accès aux propriétés pourraient être en enrobés.
- La chaussée actuelle peut sans doute être conservée sans rechargement significatif.
- Quelques bordures types P1 seront nécessaires pour délimiter les différents matériaux.
- L'espace vert situé au nord sera conservé.
- En mairie nous avons consulté le plan réalisé par Plaine Etude en 2012.
- Pour cette réalisation, la CCPMG pourrait être sollicitée en tant que maître d'œuvre ou le Directeur des services techniques.
- Une demande de panneau « voie sans issue », au départ de la route de Laval, a été formulée par des riverains.

ACHAT DE MATERIEL

- Des informations complémentaires ont été demandées aux fournisseurs notamment sur une reprise des matériels suivants : tracteur KIOTI, qui doit être remplacé, tracteur MASSEY FERGUSSON et benne DESMAREST 6T.

Les montants sont T.T.C.

- Les offres pour le tracteur seul sont les suivantes :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
JOHN DEERE	ISEKI	KIOTI	KUBOTA
36 552.00 €	35 700.00 €	36 840.00 €	42 308.40 €

- Il a été rajouté un godet chargeur pour des montants suivants :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
7 744.00 €	7 200.00 €	8 820.00 €	6 671.04 €

- Montant de l'offre avec godet :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
44 296.00 €	42 900.00 €	45 660.00 €	48 979.44 €

(L'entreprise ROMET propose un godet multiservices avec griffe).

- Montant de l'offre avec les reprises :

	BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
Rachat KIOTI	-8 500.00 €	-10 000.00 €	-11 000.00 €	-10 000.00 €
Rachat Massey	-8 500.00 €	-12 000.00 €	-13 000.00 €	Non consulté
Rachat benne	-1 500.00 €	-4 000.00 €		
SOULTE (TTC)	25796.00 €	16 900.00 €	21 660.00 €	38 979.44 €

- Au vu des caractéristiques fournies : fréquence entretien, durée de la garantie ..., il est proposé de retenir l'offre ROMET (tracteur ISEKI TG 6490 HST pour un budget de 16 900.00 €. (Achat tracteur avec équipements : 42 900.00 € et déduction de 26 000.00 € de reprise de trois matériels)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre des Etablissements ROMET pour l'achat d'un tracteur ISEKI TG 6490 HST pour un budget de 35 700.00 € TTC et d'un godet chargeur pour un montant de 7 200.00 € TTC.
- accepte la reprise du tracteur KIOTI pour un montant de 10 000 € TTC, d'un tracteur MASSEY pour un montant de 12 000 € TTC et d'une benne pour un montant de 4 000 €.

TROTTOIRS ROUTE DE SABLÉ (trottoir côté droit de la route, coté scierie)

- Pour améliorer le cheminement piétonnier sur ce trottoir menant à la CCPMG et très dégradé actuellement, il est proposé de réaliser un décapage des parties enherbées à la mini pelle avec un empierrement sommaire si besoin et un revêtement en sable gris déclassé. Les sur-largeurs de trottoir pourraient être enherbées. Cette solution simple, facile à mettre en œuvre et peu onéreuse, ne serait que provisoire.
- Une réflexion plus large sur ce secteur pourrait être menée dès maintenant. En effet le département réalisera, à une échéance inconnue à ce jour, mais il pourrait être interrogé à ce sujet, l'entretien de la chaussée de la RD N° 21. Le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie) le schéma de circulation apaisé, validé en décembre 2017, ont été établis. L'enfouissement des réseaux aériens sera à prévoir (budget important). Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées sont neufs. Des chiffrages sont nécessaires. Calendrier à établir en fonction des capacités budgétaires et des priorités.

Les services techniques de la Communauté de Communes seront sollicités afin de réaliser une étude sur un projet d'aménagement du secteur de la rue Tanquerel, Boulevard de la Providence et une partie de l'Avenue de Sablé.

Madame JARDIN souligne l'absence de passages piétons sur l'Avenue de Sablé et communique quant aux déplacements des enfants entre les écoles et l'école de musique. Certains professeurs préfèrent passer par le lotissement de Paille afin d'assurer la sécurité.

Madame BRUNEAU déplore également le manque de passages piétons dans le lotissement. Monsieur BORDIER répond qu'il n'en est pas prévu mais le schéma de circulation apaisée impose une limitation de vitesse à 30 Km/h.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier des habitants du Boulevard de la Providence par rapport à la sécurité de cette rue. La pose d'un miroir pourrait être étudiée face à la sortie de la propriété située au n°10. Des devis sont en cours pour les travaux d'enfouissement réseau électrique.

JEUX ENFANTS PARC DE LA MAIRIE : étoffement de l'offre de jeux

Les commissions « Enfance Famille » et « aménagement du territoire et urbanisme » pourraient travailler ensemble pour mener à bien ce projet et définir :

- l'implantation,
- le type de revêtement de sol,
- la ou les tranches d'âge souhaitables pour ces structures,
- le clôturage ou pas,
- le budget (prévision au budget 2019).

Cette réunion serait faite en y associant plusieurs fournisseurs. Ils pourraient nous faire des propositions. Les rendez-vous avec ces derniers seraient individualisés.

La réglementation concernant les espaces de jeux va évoluer avec des contrôles extérieurs plus stricts.

SIGNALISATION ET MOBILIER CENTRE SOCIAL (Présentation Pierrick LERAY)

Une réflexion sur ce sujet a été menée avec le comité des usagers.

La participation de la CAF est actée. Des devis ont été fournis à celle-ci par M. LERAY.

Les fournitures prévues et souhaitées sont les suivantes :

- Un totem simple (prévu sans éclairage) face à l'entrée. Montant 1807.37 € TTC,
 - 5 bancs de couleur. Prévoir des matériaux avec une bonne tenue dans le temps.
- Un devis a été établi pour 3 bancs d'un montant de 1580.40 € TTC,
- Cendriers, poubelles, distributeur de sacs pour crottes de chien. Non chiffré. Gamme de mobiliers et fournitures à harmoniser.
 - Deux bacs pour jardins partagés et surélevés sur l'espace vert au Nord-Est de la cour,
 - Une fresque, en 3D si possible, peinte sur le mur Est. Largeur environ 12 mètres,
 - Un panneau d'affichage dans la cour (Sans éclairage si proche d'un point lumineux),
 - Un abri stand (barnum parapluie) de 3.00 m x 3.00 m.

Une consultation de différents fournisseurs est à faire.

INSTALLATION POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES O.M.

-Réalisés à ce jour : Salle socio, Place Jules Ferry. Les autres sont prévus à suivre. Ces travaux seront terminés au 20/12/2018. Le porte à porte s'arrête au 31/12/2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Signalisation Ecole Fratellini, Multi-accueil, Espace des enfants : Des devis ont été établis. Pas de suite donnée à ce jour. Il serait peut-être souhaitable d'harmoniser cette signalisation avec celle du Centre Social. Des devis sont à réactualiser.
- SENS INTERDIT Rue Tanquerel de la Panissay : Le test avec les feux est terminé. Le sens interdit est actuellement maintenu avec un panneau et des plages horaires. Pourquoi ne pas rendre ce sens interdit permanent ? C'est une proposition de la commission. Au préalable, une communication avec les riverains est à faire notamment avec l'EHPAD. C'est un changement important des habitudes.

Le Conseil Municipal demande la mise en place d'un sens interdit sans horaire à compter du 1^{er} janvier 2019 sur la portion de la rue Tanquerel sur laquelle le test a été effectué pendant deux mois. Une communication devra être effectuée auprès des habitants du quartier et de l'EHPAD (personnel et familles des résidents). Il est également évoqué la mise en place d'un sens interdit du Boulevard de la Providence dans le sens Avenue de Sablé – Rue Tanquerel avec la mise en place d'écluses afin de réguler la vitesse des véhicules.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations sans décision du Conseil municipal

Dates à retenir :

- 15 décembre : colis du CCAS
- 20 décembre : Conseil Municipal
- 11 janvier 2019 : vœux

Conseils municipaux en 2019

- 24/01/19
- 28/02/19
- 28/03/19
- 25/04/19
- 23/05/19
- 27/06/19
- 19/09/19
- 17/10/19
- 21/11/19
- 19/12/19



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2018 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Effacement réseau électrique lotissement des Néfliers.

Suite aux travaux du lotissement des Néfliers, la commune a interrogé ENEDIS afin de connaître le montant de l'effacement d'un réseau électrique (haute tension et basse tension)

DEVIS DE TRAVAUX ELECTRICITE

N° DA27/048447/001005

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Interlocuteur technique : BOUVET Cedric
Téléphone : 02 43 59 35 38 Fax :

Hôtel de ville de MESLAY DU MAINE
10, avenue de l'Hotel de ville
53170 MESLAY DU MAINE France

Objet : DO BT - Chemin la Gaignerie - Lotissement Les Néfliers
DO BT - Chemin la Gaignerie - Lotissement Les Néfliers
Chemin la Peitite Gaignerie à MESLAY-DU-MAINE

Prestations	TVA	HT
Prestations au canevas	20%	55 052.86 €

Total HT	55 052.86 €
Montant TVA	11 010.57 €
Total TTC	66 063.43 €

Des travaux d'effacement de réseaux étaient prévus dans le cadre du budget du lotissement des Néfliers pour un montant de 17 388.85 € TTC €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis ENEDIS pour un montant de 66 063.43 € TTC pour ces travaux d'effacement de réseaux électriques (haute tension et basse tension) Ce devis annule et remplace celui d'un montant de 17 388.85 € TTC.

Projet d'aménagement de la salle socioculturelle, autorisation à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet d'aménagement de la salle socioculturelle, des travaux importants sont à engager :

- Mise aux normes accessibilité
- Mise aux normes de la partie scène et création de loges.
- Installation de gradins mobiles : confirmer la faisabilité et la capacité de rangement.
- Amélioration phonique des parties publiques.
- Installations d'éclairage (scène et salle), de son et de vidéo à revoir.
- Local technique pour le ménage à adapter.
- Cuisine : à mettre aux normes ou à modifier en fonction des usages actuels.
- Voir la possibilité d'une liaison entre la cuisine et la salle de tennis de table.
- Rénovation des sanitaires.
- Aménagement du bar (réfrigérateur sous bar, rangements...)
- Au grenier : un espace de plus de 130 m² à rendre utile.

Estimation des travaux en 2016 : 1 750 000€ HT

Afin de réaliser ces travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Des priorités de travaux devront être planifiées.

Monsieur POULAIN rappelle qu'un groupe de travail composé d'élus et de personnes d'associations utilisatrices de la salle socioculturelle devra être mis en place.

Effacement de dettes

Suite à une erreur matérielle lors du dernier conseil municipal du 11 octobre 2018, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les décisions de justice imposées à la collectivité pour la constatation et l'annulation des dettes concernant :

- Une créance de 1 156.07 € (restauration scolaire, accueil périscolaire), au lieu de 1 056.07 €
 - Une créance de 178,20 € (restauration scolaire)
- Soit un **total** de : **1 334.27 €**.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-10-02.

Décision modificative n°4 Budget Général

Le Conseil Municipal décide de modifier le Budget Général pour prendre en considération les travaux de remplacement d'un câble rue de la Gare, non prévu au budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales		8 875.00 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	8 875.00 €	
Total de la décision modificative n° 04/2018		8 875.00 €	8 875.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		3 363 078.60 €	3 363 078.60 €
Pour rappel Total Décision modificative n°3/2018		1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		3 372 953.60 €	3 372 953.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°4 du Budget Général.

Questions diverses

Monsieur le Maire revient sur les différentes manifestations qui se sont déroulées sur la commune depuis la dernière réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements reçu par la famille BORDIER dans le cadre du décès de la mère de Pierre BORDIER.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Matthieu LAMBERT relatif aux ordures ménagères.

Madame MOREAU informe le conseil municipal de la prochaine distribution du bulletin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel téléphonique de Monsieur HOUEBINE par rapport au projet hôtelier.

Mr CHESNAIS interroge Monsieur le Maire sur l'avancement du dossier de l'extension du Pôle Santé. Monsieur le Maire informe que le projet a été présenté au dernier conseil communautaire. La version retenue est l'agrandissement au niveau de la passerelle entre les deux bâtiments.

Mr BRAULT informe le Conseil Municipal des relations difficiles avec une association utilisatrice de la salle socioculturelle.

Il ajoute que deux associations meslinoises ont organisé un loto le même jour, un à Villiers et l'autre à Meslay à la salle socio. Monsieur le Maire propose que la commission « Vie associative et Patrimoine » se réunisse pour étudier la mise en place d'une charte des associations.